

*PROCES VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 SEPTEMBRE 2012*

Le 25 septembre 2012 à 20h45, les membres du Conseil Municipal de la Ville du KREMLIN-BICÊTRE se sont réunis à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 14 septembre 2012.

Membres présents :

M. LAURENT, M. NICOLLE, M. NOWAK, Mme POISAT, Mme SOUGMI, M.BANBUCK, M. ROUSSEL, Mme MATHONNAT, M. BOULANGER, Mme BOCABEILLE, Mme ELMALKI, Mme BASSEZ, Mme LATEB, M. MONTEIL, M. DESMAREST, M. GIRIER, Mme LEFEVRE, Mme MANDRON-RAUCOULES, M. TRAORE, M. AUBAGUE, M. DALI, Mme THERET, M. POIRSON, M.CHIALI, M.CAVALIER, M.CHAPPELLIER, M.REISSER.

Membres représentés :

M. GUILLAUD-BATAILLE par M.TRAORE
Mme ALESSANDRINI par M. BANBUCK
M. ZENOU par M. MONTEIL
Mme GESTIN par Mme MANDRON-RAUCOULES
M. MERCADIER par M. CAVALIER
Mme JURANVILLE par M. BOULANGER
Mme GUILLOT par Mme SOUGMI
Mme LEBRUN par Mme POISAT

Secrétaire de séance : Mme LEFEVRE

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des observations sur ce procès-verbal ? (*Il n'y en a pas*). Je le mets aux voix.
Qui est pour ? (*35 voix pour*). Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Personne*).

Ce procès-verbal est donc adopté à l'unanimité. Nous passons maintenant aux rapports.

Ibrahima TRAORÉ

Je viens de voir qu'un vœu a été proposé par Monsieur CHAPPELLIER. Or, le groupe Front de Gauche a proposé deux vœux qui n'ont pas été inscrits. J'aurais donc souhaité, si possible, avoir des éclaircissements sur ce point.

Jean-Luc LAURENT

En application du règlement intérieur, je rappelle que le Maire prend la décision d'inscrire ou non un vœu à l'ordre du jour. De plus, selon l'article 14, les conseillers municipaux peuvent présenter des vœux sans que le Maire ait pour obligation de les inscrire à l'ordre du jour du Conseil Municipal. Enfin, les projets de vœux sont déposés au plus tard une semaine avant la tenue du Conseil Municipal. Toutefois, un autre alinéa de cet article stipule qu'un délai d'urgence est prévu lorsque les circonstances l'exigent. Aussi, comme je vous l'ai indiqué en tant que Président du Front de Gauche, les deux autres Présidents de groupe de la Majorité m'ont fait savoir qu'ils ne souhaitaient pas que les propositions de vœu que vous aviez faites soient inscrites. J'ai donc suivi leurs recommandations. Par ailleurs, j'ai seulement été saisi hier en milieu de journée par Bernard CHAPPELLIER pour le dépôt d'un vœu. Celui-ci n'est pas inscrit, car, comme je lui ai fait savoir, il est hors délai et il n'y a pas de motif d'urgence à délibérer. C'est pourquoi le vœu que Monsieur CHAPPELLIER a diffusé lui-même, et non par les services, n'est pas inscrit.

Bernard CHAPPELLIER

Monsieur le Maire. Je n'ai pas du tout été informé de votre décision et personne n'a répondu au vœu que j'ai déposé.

Jean-Luc LAURENT

Si, il y a même eu un mail hier soit à 19h49 précises, puisque j'en ai eu une copie.

Bernard CHAPPELLIER

Je vérifierai.

Ibrahima TRAORÉ

Monsieur le Maire, je souhaiterais justement faire une intervention sur la décision liée à la proposition des deux présidents de groupe de la Majorité.

« Ce soir, nous faisons le choix de ne pas rester au Conseil Municipal. Il nous semble important de ne pas se rabaisser, sur l'ambition que nous souhaitons porter au débat sur la question du traité européen et la situation faite aux Roms.

Le Maire n'a pas voulu inscrire les deux vœux à l'ordre du jour du Conseil Municipal. Ce texte n'attaque pas aux causes de la crise financière. Il répond simplement aux injonctions des marchés financiers corsetant les politiques budgétaires nationales.

Si, sur notre territoire communal, il n'y a pas de campements de Roms, qui auraient pu justifier la non inscription de ce vœu, nous l'aurions déploré.

Nous sommes interrogatifs quant à celui sur le traité européen. L'impact certain qu'aura la ratification du traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance sur la vie des Kremlinoises et des Kremlinois, jusque sur la souveraineté des citoyens des collectivités locales, dont la nôtre, nous impose de marquer notre désapprobation.

Ce débat marque toute la société, des forces politiques jusqu'à la majorité gouvernementale. Il ne s'agit pas de s'opposer pour s'opposer mais bien de redonner, pour les Kremlinoises et les Kremlinois, les enjeux du débat à partir des échanges des élus les plus proches d'eux.

Après un premier vœu non inscrit sur la question palestinienne, ce sont donc deux vœux de notre groupe qui ne seront pas soumis au débat du Conseil Municipal. Cela pose question sur la prise en compte des aspirations de citoyennes et citoyens de notre ville qui font confiance à notre sensibilité.

Nous demandons à ce que puisse avoir lieu, dans les jours ou semaines qui viennent, une réunion de la Majorité, pour envisager ensemble de nouvelles formes de débat collectif. Nous assurons les Kremlinoises et les Kremlinois, le Conseil Municipal et l'ensemble de la Majorité de notre attachement à animer la mise en œuvre du programme municipal choisi par nos concitoyens en 2008. Nous continuerons à le faire tout en portant notre regard original dans le but d'enrichir le débat démocratique. »

Jean-Luc LAURENT

En tant que Maire et animateur attentif de la cohésion de la Majorité, je prends acte de votre déclaration. Néanmoins, quels que soient les débats qui étaient proposés par vos vœux, il était manifeste, que sur les deux sujets que vous vouliez aborder, un débat aurait eu quelques conséquences du point de vue de la Majorité municipale. J'ai donc suivi ce qui m'a été recommandé. Et je l'ai fait en toute lucidité.

Départ de M. TRAORE, Mme BASSEZ, M. DESMAREST, Mme MANDRON-RAUCOULES à 20h55.

Jean-Luc LAURENT

Nous abordons donc le rapport n°48.

N°2012-048. RÉVISION DU PLAN DE DÉPLACEMENT URBAIN DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE : AVIS SUR LE PROJET ARRÊTÉ PAR LE CONSEIL RÉGIONAL

Jean-Louis BOULANGER

Je ne vais pas vous lire ce rapport volumineux que vous avez sous les yeux. Je rappellerai simplement qu'il s'agit d'une démarche de révision du Plan de Déplacement Urbain de la région Ile-de-France et que l'enjeu de ce PDUIF est d'assurer un équilibre entre les besoins de mobilité, la protection de l'environnement et la santé. Pour atteindre cet objectif, le PDUIF entend réduire l'usage de la voiture, des deux-roues motorisés et des poids lourds.

A cet effet, le nouveau PDUIF fixe neuf défis à relever. Ils se déclinent en 34 actions, dont la grande majorité formule des recommandations pour les acteurs concernés.

Pour ce qui est des actions qui ont un caractère prescriptif et s'imposent aux documents d'urbanisme et aux décisions prises en la matière par les autorités, je vous précise que notre PLU, en imposant de réserver 2 % de surface SHON au stationnement des vélos et en fixant la réalisation d'une place de stationnement souterrain pour 100 m² de SHON, remplit d'ores et déjà l'objectif du PDUIF.

Naturellement, le projet de PDUIF sera compatible avec le schéma d'ensemble du réseau de transport du Grand Paris. De même, les orientations du nouveau PDUIF reposent sur la même philosophie qui avait présidé à l'élaboration du plan de déplacement de l'agglomération de Val de Bièvre en 2005. Que ce soit en matière de développement des transports collectifs, avec la mise en service fin 2013 du T7 Villejuif - Athis-Mons - Juvisy-sur-Orge, ou en matière d'aménagement urbain et d'infrastructures, avec le ciblage de la Porte d'Italie qui demeure une coupure urbaine prioritaire à traiter.

Je vous propose donc de donner un avis favorable au projet de révision du PDUIF, projet arrêté par le Conseil régional du 16 février dernier et proposé par le STIF en 2011, la Région devant recueillir l'avis des collectivités concernées et approuver le nouveau PDUIF d'ici le deuxième semestre 2013.

Jean-Luc LAURENT

Merci Monsieur BOULANGER. Y a-t-il des interventions sur ce rapport ?

Bernard AUBAGUE

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Nous pensons, entre autres, qu'il faut effectivement encourager les transports en commun dans la région et qu'à notre niveau, les projets proposés vont plutôt dans le bon sens pour les Kremlinois. Je trouve cependant regrettable que la Région et toutes les instances aient assez peu investi depuis 30 ans pour les dix millions de Franciliens, qui ont besoin de se déplacer tous les jours. Je vais donc voter pour, tout en étant vigilant sur les mises en œuvre à venir, car effectivement, c'est un problème compliqué qui touche les citoyens (on parle entre autres des problèmes de relation de banlieue à banlieue).

Jean-Luc LAURENT

Merci.

Jacques POIRSON

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs,

Je voudrais intervenir à titre personnel. Je pense que, s'agissant des transports, nous avons mis un peu la charrue avant les bœufs. Car pour moi, « gouverner c'est prévoir ». Tous les politiques qui se sont succédé, que ce soit à la Ville de Paris ou au Conseil régional, auraient pu rendre les moyens de transports plus attractifs et plus performants au cours des 30 dernières années. Or, désormais, les lignes de transport sont saturées et ce n'est que maintenant qu'on commence à dire que les automobilistes ne peuvent plus rentrer à Paris et qu'ils y circulent difficilement. Je pense donc simplement qu'il aurait été préférable de le prévoir.

Jean-Luc LAURENT

Merci.

Raphaet DALI

Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Nous avons écouté avec beaucoup d'attention Monsieur BOULANGER qui a bien souligné l'importance du plan concernant la mobilité, la santé et l'environnement. Cependant, comme tout plan qui est à saluer - car c'est une réflexion -, je pense qu'il y a des défis, qu'il y a des actions, mais qu'il y a également des leçons à tirer par rapport aux plans précédents. Or, ce que je constate, en tant que citoyen, au sujet des déplacements en Ile-de-France, c'est que certes des efforts ont été faits sur les transports collectifs - et c'est une bonne chose car il faut encourager et innover -, mais il n'y a pas que les transports collectifs. Et nous, en tant qu'élus, nous devons réfléchir et travailler pour l'intérêt de toutes les catégories de Français, et non pas travailler à une politique politicienne qui ne travaille pas pour l'intérêt général. Je voudrais préciser ma pensée.

En effet, j'ai constaté que tous les Français de la région Ile-de-France vivaient les embouteillages au quotidien - et je pense que vous en savez quelque chose Monsieur le Maire. Et lorsqu'on parle d'embouteillages, on parle de citoyens stressés, de pollution et de gaz à effet de serre dont les émissions ont augmenté - d'ailleurs, nous en avons les chiffres. Cela veut donc dire qu'il y a des problèmes de santé, d'environnement et de mobilité. Pour autant, je n'ai pas vu de grands progrès au niveau des plans de déplacement en ce qui concerne la fluidité de la circulation. Or, la circulation dans une cité, c'est l'oxygène dans le corps de la cité. Et là, autant ce plan est éloquent et présente en théorie de très belles phraséologies, autant je n'ai pas vu un mot sur les questions de pollution, ni sur les problèmes de goulots d'étranglement au niveau de la circulation qui touche la vie de tous les Français. J'invite donc les personnes qui sont en charge du développement de ce plan à être beaucoup plus objectives et à poser les problèmes de la réalité. Car à partir du moment où nous tirons des leçons, c'est là que nous serrons objectifs.

Ceci dit, je ne veux pas uniquement défendre la mobilité individuelle (véhicules, motos). En effet, je pense qu'il faut traiter le problème dans son ensemble dans l'intérêt de toutes les catégories, tant pour celles et ceux qui empruntent les transports collectifs que pour ceux qui utilisent des véhicules particuliers.

Enfin, je voudrais terminer par une précision. Les politiciens ont oublié que la France était un pays producteur d'automobiles. Aussi, je dis qu'il y a eu des politiques qui ont fait en sorte que le véhicule devienne un fardeau pour le citoyen, justement à cause de ces problèmes de circulation, de stress, de mobilité, d'environnement et de pollution. Et l'une des raisons qui fait en sorte que notre industrie automobile est en perte de vitesse, c'est qu'on ne lui a pas donné l'importance qu'elle méritait, justement dans le pays qui produit cette industrie automobile. Je vous remercie.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il d'autres interventions ?

Jean-Marc NICOLLE

Je serai assez bref. Je voudrais simplement dire à Monsieur DALI que justement, si on regarde bien le document, nous n'opposons pas la voiture au transport collectif. C'est d'ailleurs quelque chose d'intéressant qui était déjà le reflet du précédent PDU. En fait, cela doit être pris comme des objectifs à atteindre en matière de mobilité et de déplacement, et ce pour tous les modes de déplacement. Il ne s'agit pas d'opposer le transport collectif à la voiture particulière, car chacun a sa pertinence en fonction du type de déplacement dont on a besoin.

Vous l'avez-vous-même souligné en évoquant les enjeux de santé publique liés à la concentration et aux besoins de mobilité dans la métropole.

Car effectivement, s'il n'y a pas de réponses apportées en termes de transport collectif, nous courons des risques en matière de santé publique. Et si l'on regarde objectivement le bilan du précédent PDU et les objectifs qui en découlent par rapport à celui qui nous est proposé aujourd'hui, nous n'avons pas supprimé la voiture particulière. D'ailleurs, celle-ci garde sa pertinence sur un certain type de déplacements.

Pour autant, nous avons aussi fortement amélioré ce qui relève du transport collectif. A ce titre, le Kremlin-Bicêtre a d'ailleurs des atouts par rapport au PDU puisque les objectifs de la région Ile-de-France se déclinent ensuite avec un certain nombre de politiques publiques, dans la mise en œuvre de requalifications de voiries et de l'amélioration d'un certain nombre de services. Par exemple, c'est ainsi que nous avons pu obtenir des horaires en soirée sur la ligne 47, sujet qui faisait partie des objectifs du précédent PDU. C'est aussi dans ce cadre-là que nous avons créé le plan local de déplacement au niveau de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre. C'est aussi ce qui a permis notre reconnaissance en termes d'autorité organisatrice de proximité pour développer les Valouettes à l'échelle du Val de Bièvre. Nous essayons donc d'apporter des réponses en termes de complémentarité au déplacement automobile. Je pense d'ailleurs que c'est toute l'habileté de ce document, auquel nous apporterons tout notre soutien. C'est pourquoi il faut le concevoir comme des objectifs à atteindre, qui, à ce stade ont très nettement amélioré la question des déplacements sur notre Ville. Cependant, tous les problèmes ne sont pas réglés. Enfin, même si je n'ai cité que la ligne 47, je pourrais également parler de la ligne 323 qui a vu sa desserte améliorée, sachant qu'à l'avenir il y aura de nouvelles cadences.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? *(Il n'y en a pas).*

Je ferai juste deux observations. La première pour Raphaël DALI. Lorsque j'entends prononcer le mot « politicien », cela me donne toujours à penser que nous sommes dans un monde particulier en termes d'expressions. Je me permets donc de vous inviter à bannir ce concept, qui est utilisé par d'autres qui ne sont pas de la même obédience idéologique que vous ou que moi, puisque vous êtes un homme politique, que je le suis aussi, et que nous avons en commun la République. Le fait de servir la République et de s'engager, implique qu'il y ait des hommes et des femmes qui fassent de la politique. Ce sont donc des hommes et des femmes politiques ou engagés en politique, et non pas des politiciens ou des politiciennes, ce qui a une connotation très péjorative que nous n'avons pas l'habitude d'entendre ici.

Deuxième observation, le projet de PDU qui nous est proposé est beaucoup plus précis avec des actions concrètes que le projet antérieur. Aussi, il me semble important de constater pour le Kremlin-Bicêtre - qui n'est pas isolé puisque nous sommes dans la région Ile-de-France, aux portes de Paris et confrontés aux problématiques de déplacements qui génèrent beaucoup de gêne pour nos concitoyens, ce que je mesure pleinement -, c'est le fait de faciliter les déplacements qui consiste à apporter une offre alternative à l'usage de la voiture en développant les transports en commun. C'est ce que nous nous employons à faire et c'est ce qu'il faut poursuivre. C'est la raison pour laquelle il y a beaucoup de mesures visant à développer le transport en commun comme moyen de déplacement dans ce projet, afin que les uns et les autres aient un peu moins besoin d'avoir recours à des véhicules automobiles. Cela ne signifie d'ailleurs pas que tout se passe autour des transports en commun, puisque d'autres modes de déplacements sont rappelés et ont également vocation à être développés.

Ce soir, nous sommes donc appelés à donner un avis. Il y a ensuite tout un processus, que Jean-Louis BOULANGER a précisé et indiqué dans le rapport qu'il vous a présenté.

Nous passons au vote.

Résultat du vote :
Votant : 29
Favorable : 26
Défavorable : 0
Abstentions : 3 (M. POIRSON, M. REISSER et M. DALI)
Etant entendu que six élus ne sont pas présents.
Nous passons au rapport suivant.

N°2012-049. RENONCEMENT AU DROIT D'ACQUISITION DE BIENS PRESUMÉS SANS MAÎTRE SITUÉS AU 1^{TER} RUE DE VERDUN

Didier ROUSSEL

Il s'agit d'un cadeau empoisonné qu'il faut savoir refuser. Par la loi, la Ville hérite de facto des biens présumés sans maître. Ici, il s'agit de biens sans propriétaires pour lesquels l'état des bâtiments est lamentable. De plus, c'est une petite surface qui comprend une chambre de bonne et une cave. Il n'est donc pas du tout intéressant que la Ville devienne propriétaire d'un tel lot. C'est pourquoi je vous propose de renoncer au droit d'acquisition.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des interventions sur ce rapport ? Raphaet DALI.

Raphaet DALI

Rassurez-vous, Monsieur ROUSSEL, je ne vais pas vous harceler. Je vous félicite pour cette décision car depuis que je suis au Conseil Municipal, c'est la première fois que vous renoncez à un droit d'acquisition de bien. Mais vous avez de bonnes raisons de le faire. Je voudrais juste poser une question technique. Quel serait éventuellement le devenir de ce bien à partir du moment où la Mairie y renonce et où il n'y a pas de propriétaire ?

Didier ROUSSEL

Là aussi, la loi est bien faite. En effet, le législateur dit que, de facto, cela rentre dans le patrimoine de l'Etat, qui ensuite en fait ce qu'il veut.

Jean-Luc LAURENT

Je mets aux voix. Qui est pour cette renonciation ?

Résultat du vote :

Votant : 29

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 1 (M.AUBAGUE)

N°2012-050. RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ÎLE-DE-FRANCE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL POUR L'ANNÉE 2011.

Didier ROUSSEL

Depuis 2009, la Ville et la communauté d'agglomération sont accompagnées dans leur action foncière par l'établissement public foncier d'Ile-de-France (EPF). Par cette convention qui nous lie à cet établissement, nous nous sommes dotés d'un outil public qui nous permet, entre autres, de faire face à la spéculation immobilière et foncière. Pour mémoire, je rappelle que l'EPF a pour priorité le soutien à l'offre de logement, et notamment de logement locatif social, et au développement économique. Sur notre commune, l'EPF procède aux acquisitions sur les quatre périmètres définis dans la convention. Il s'agit de l'entrée de ville sud-ouest, de l'îlot Rossel-Général Leclerc, de l'îlot Walesa et de la RD7 sur laquelle quelques îlots sont concernés. Dans le tableau qui vous est présenté, vous trouverez l'ensemble des acquisitions qui ont été réalisées en 2011.

Je précise également que ces acquisitions ont été réalisées par des négociations à l'amiable et au prix agréé par l'administration des domaines. Ainsi, en 2011, neuf acquisitions ont été faites pour un montant de 3 605 000 €, soit 7 300 000 € engagés depuis la signature de notre convention. Je rappelle que le montant plafond de la convention est de 15 millions d'euros.

Au-delà de la nécessaire maîtrise foncière publique pour garder une ville pour tous et non sujette à la montée des prix profitant aux promoteurs immobiliers, ces acquisitions ont pour objectif de proposer un projet d'aménagement global qui, évidemment, sera concerté avec les Kremlinois le moment opportun.

Jean-Luc LAURENT

Merci. Y a-t-il des interventions sur ce rapport d'activité ? (*Il n'y en a pas*).

Le Conseil Municipal prend donc acte de ce rapport.

Rapport n° 51.

N°2012-051. AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER UN ACCORD DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET AUCHAN SUR LE VOLET ANIMATION ET PROMOTION DES ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES POUR L'ANNÉE 2012.

Jean-Luc LAURENT

Avant tout, je vous signale une erreur. Le chiffre n'est pas 24 000 € mais 25 000 €.

Jean-Marc NICOLLE

Nous avons déjà présenté cet accord l'année dernière. Pour l'exercice 2012, il permet de pouvoir répartir une somme fixée à 63 430 € dont :

- 15 % sur des achats publicitaires dans les plaquettes municipales de la Ville.
- 85 % affectés à des projets à vocation culturelle et sportive.

Ainsi 29 000 € seront destinés au festival Russenko. Le solde, soit 25 000 €, sera réparti de la manière suivante :

- 12 000 € pour l'USKB.
- 6 500 € pour KBU.
- 6 500 € pour le CSAKB sur la section handball.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des interventions sur ce rapport ?

Bernard AUBAGUE

Comme l'année dernière, nous considérons que ce n'est pas à un centre commercial de subventionner les activités culturelles et sportives sur la commune. C'est pourquoi, en tant que tel, nous voterons contre.

Jean-Luc LAURENT

Ce n'est pas un subventionnement. Je rappelle que lors du projet du centre commercial OKABÉ avec l'enseigne Auchan, un certain nombre de discussions ont eu lieu, au terme desquelles Auchan s'est engagé à faire du mécénat ou du sponsoring, via le budget de la Ville, afin que cela se fasse en toute transparence. C'est d'ailleurs le Conseil Municipal qui répartit les sommes.

Je mets aux voix ce rapport.

Résultat du vote :

Votant : 29

Pour : 28

Contre : 1 (M.AUBAGUE)

Abstentions : 0

C'est donc adopté avec 28 voix pour.

N°2012-052. DÉMATÉRIALISATION DU TRANSFERT DES PIÈCES JUSTIFICATIVES AUX MANDATEMENTS - PROJET DE CONVENTIONNEMENT AVEC LE TRÉSOR PUBLIC ET LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES

Jean-Marc NICOLLE

Tout est dans le titre !

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des questions sur ce rapport qui est une nouvelle étape dans la dématérialisation ?

Bernard AUBAGUE

Cette fois-ci, je vais être pour car cela va vraiment dans le bon sens. En effet, vous nous annoncez une optimisation. Cependant, y aura-t-il des économies (personnels ou autres) ? Ce nouveau mode de transmission est-il vraiment plus économe pour les comptes de la Ville ?

Jean-Marc NICOLLE

Il s'agit avant tout d'accélérer les délais de transmission. Par ailleurs, ce n'est pas la première fois que nous délibérons. Car si on retrace l'historique de la dématérialisation, nous avons été parmi les premières collectivités du Val de Marne à s'inscrire dans l'équipe projet de la dématérialisation avec la Préfecture pour un certain nombre d'actes administratifs. Ensuite, nous avons passé une délibération au début de l'année pour permettre la transmission des documents budgétaires, qui jusqu'à présent n'était pas encore autorisée. Et là, nous procédons à une étape supplémentaire sur les mandatements.

En termes d'économies, nous avons un gain dans les frais d'envoi et dans l'acheminement des pièces car il s'agit bien souvent de documents qu'il convient de faire porter par du personnel. Toutefois, je reste assez prudent sur ce genre de questions car cela peut aller dans un sens comme dans l'autre. En effet, toutes les pièces que nous envoyons et que nous transmettons, apportent certes une implication, mais elles déchargent aussi celui qui va réceptionner le document. Or l'inverse est aussi de plus en plus vrai dans les contacts que nous pouvons avoir sur l'ensemble des dossiers traités par la collectivité et dans la réception de toutes les pièces dématérialisées. Donc les choses se neutralisent. Je verrais plus cela sous l'angle de la simplification dans la transmission et dans la rapidité de la transmission.

Jean-Luc LAURENT

C'est effectivement une bonne chose. Pour autant, il faut bien avoir en tête que nous ne choisissons pas notre rythme. Nous le faisons dès que l'on nous propose de franchir une nouvelle étape. Au passage, je rappelle qu'à l'origine, nous avons été ville expérimentale.

Je mets aux voix ce rapport.

Résultat du vote :

Votant : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 0

C'est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

N°2012-053. DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE POUR LE PROJET « APPROCHE ET DÉCOUVERTE DES MÉTIERS DE SERVICE À LA PERSONNE »

Jean-Luc LAURENT

C'est Frédéric ZENOU qui a suivi le dossier. Or comme il est absent, je tâcherai de me substituer à lui s'il y a des questions. Y a-t-il des interventions sur ce rapport qui vise à obtenir un soutien du Conseil régional au travers d'une subvention, dans la découverte des métiers qui concernent les services à la personne en lien avec nos établissements ? Par ailleurs, cela se fait également en lien avec l'ensemble des acteurs concernés (Mission locale, CCAS, service de maintien d'aide à domicile, Communauté d'agglomération, Pôle Emploi). Les établissements concernés sont les lycées Darius Milhaud et Pierre Brossolette puisqu'ils disposent de formation ayant trait à ce projet.

Bernard AUBAGUE

Je vais voter pour, mais je vais cependant faire une remarque. En effet, je trouve anormal que le Conseil régional s'occupe de cela. C'est pourquoi je voudrais dénoncer ici le scandale de l'orientation en France et des très mauvais services de l'Etat, et de l'Education Nationale, sur la présentation des métiers faite aux jeunes. Aussi, il n'est pas normal que le Conseil régional s'en saisisse. Certes, comme la Ville, il le fait, et tant mieux. Mais il n'est pas concevable que l'Etat ait démissionné et qu'il offre un si mauvais service d'orientation vers sa jeunesse. Je le dénonce donc publiquement.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il d'autres interventions ? (*Il n'y en a pas*).

Pour répondre à Monsieur AUBAGUE, je ne dirais pas que le service d'orientation est mauvais. Je dirais plutôt qu'il a été largement amputé au niveau de l'Etat - car je rappelle que c'est une compétence de l'Etat avec les centres d'information et d'orientation. Deuxièmement, la Région s'est impliquée dans l'accompagnement des missions locales à la demande de l'Etat, et ce quelle que soit la couleur des gouvernements qui se sont succédés. Enfin, la Région dispose d'une compétence en matière de formation professionnelle en lien avec les chambres de métiers et les centres de formation et d'apprentissage. Il n'est donc pas anormal que la Région s'implique dans ce domaine.

S'il n'y a pas d'autres observations, je mets aux voix cette demande de subvention.

Résultat du vote :

Votant : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 0

C'est donc adopté à l'unanimité.

Je vais également seconder Rose ALESSANDRINI sur le rapport suivant.

N°2012-054. AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ADHÉSION AU SIFUREP DE LA COMMUNE DE SCEAUX

Jean-Luc LAURENT

Je rappelle que le SIFUREP est le Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne, dont la Ville est membre. Et lorsqu'il y a des demandes d'adhésion ou des départs de ce syndicat, l'ensemble des autres membres sont appelés à émettre un avis à transmettre au comité syndical. Y a-t-il des interventions ? (*Il n'y en a pas*).

Je mets donc aux voix. Qui est favorable ?

Résultat du vote :

Votant : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 0

C'est donc adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

Rapport suivant.

N°2012-055. RECRUTEMENT DU RESPONSABLE DU CENTRE SOCIAL - CONTRACTUEL DE CATÉGORIE A

Jean-Marc NICOLLE

Il s'agit du renouvellement du poste de contractuel de catégorie A. Il concerne la responsable du centre social Germaine Tillion. Ce poste existe déjà puisque l'agent en place est en service. Cependant, comme elle fait valoir ses droits à la retraite, ce poste demande d'être recréé. Il ne s'agit donc pas d'une création de poste mais bien d'un renouvellement. La rémunération qui vous est proposée dans l'article 2 est fixée en fonction des compétences de l'agent.

Jean-Luc LAURENT

Je précise par ailleurs que, parmi les candidatures examinées, il n'a pas été possible de pourvoir le poste par un titulaire de la fonction publique territoriale. Y a-t-il des interventions ? (*Il n'y en a pas*).

Je mets aux voix.

Résultat du vote :

Votant : 29

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 1 (M.AUBAGUE)

Le rapport est donc adopté avec 28 voix pour.

Rapport n°56.

N°2012-056. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Jean-Marc NICOLLE

Je ne vous propose pas de rentrer dans le détail de la lecture de l'ensemble des modifications apportées. Celles-ci concernent principalement la possibilité de pouvoir répondre à des avancements de grade sur l'exercice 2012. Il s'agit de transformations de postes dans la filière technique, administrative, médicosociale, animation ou encore culturelle.

Concernant le secteur commerce, nous vous proposons de transformer la délibération qui vous a été présentée en octobre 2011 qui créait un poste de catégorie A et un poste de catégorie C. En effet, au regard des difficultés de recrutement que nous avons rencontrées pour couvrir ce secteur, nous proposons de les transformer en deux postes de chargé de mission de catégorie B.

Pour le secteur sportif, il s'agit d'un agent qui a demandé une disponibilité. Aussi, de façon à pouvoir assurer la continuité de l'encadrement des activités sportives scolaires, l'idée est de pouvoir créer un poste sur le grade concerné pour la personne qu'il est envisagé de recruter.

Il s'agit également de prendre acte des nouvelles dispositions réglementaires concernant les rédacteurs. Enfin, cette délibération vous est également proposée en modification pour prendre en compte, non pas une création de poste - car nous avons déjà passé une délibération sur le secteur culturel pour un poste de catégorie A sur les questions numériques pour la médiathèque au mois de juin - mais de fixer les éléments de rémunération. En effet, au regard des compétences

professionnelles de l'agent, nous sommes désormais en mesure de pouvoir vous apporter des éléments précis en matière de rémunération.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des interventions sur ce rapport ?

Bernard AUBAGUE

Je vais voter pour cette délibération en m'étonnant, comme je le fais à chaque fois lorsque vous créez des postes de contractuels, de cette difficulté que la Commune rencontre pour attirer des personnes titulaires dans ses rangs et dans ses équipes, et particulièrement des personnels d'encadrement. Je trouve effectivement qu'il n'est pas normal que nous fassions autant appel à des contractuels de catégorie A, alors que nous avons certainement des cadres de catégorie A qui auraient pu candidater sur ces postes. Et je sais que vous en avez fait la demande auprès du centre départemental de la fonction publique. Cependant, je voterai quand même pour.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? (*Il n'y en a pas*).

Jean-Marc NICOLLE

Je vais faire la même réponse que je fais à chaque fois à Bernard AUBAGUE puisqu'il nous pose régulièrement cette question. Tout d'abord, je pense qu'il faudrait relativiser le nombre d'agents contractuels par rapport aux emplois statutaires que nous avons dans la collectivité. Car, très sérieusement, il reste très minime au regard des effectifs en termes de pourcentage. Je vous donnerai les chiffres puisqu'ils sont précisés dans le document budgétaire. Il n'y a donc pas de difficulté à venir travailler au Kremlin-Bicêtre pour les agents titulaires. Pour autant, certains postes sont effectivement plus difficiles que d'autres à pourvoir.

Pour le poste de catégorie A par exemple, il s'agit de quelque chose de nouveau puisqu'il concerne le multimédia dans l'équipement culturel. Je vous l'avais d'ailleurs déjà expliqué lors de la séance du mois de juin. D'autre part, vous savez très bien qu'il peut exister un décalage entre le besoin des collectivités et la capacité à pouvoir créer la formation nécessaire et le grade correspondant à la qualification et à l'évolution des besoins au niveau des collectivités territoriales. D'ailleurs, dans le passé, nous avons souvent rencontré ces difficultés dans un certain nombre de professions.

Sur la question du commerce, lorsqu'il s'agit de mission particulière - et je suis assez surpris que cela puisse éventuellement vous ennuyer -, je pense qu'il est assez cohérent de travailler sur une durée déterminée correspondant à la mission. Autrement, cela n'aurait pas de sens de recruter des agents titulaires pour des missions précises.

Donc l'emploi contractuel trouve sa pertinence par rapport à ce type de fonctions. Mais, encore une fois, nos emplois contractuels restent somme toute très raisonnables. De plus, ils ont très bien été encadrés par la Préfecture.

Jean-Luc LAURENT

Merci pour ces précisions. Nous pouvons passer au vote.

Résultat du vote :

Votant : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 0

Ce rapport est donc adopté à l'unanimité.

N°2012-057. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE SOUTIEN À L'INNOVATION NUMÉRIQUE TERRITORIALE

Jean-Marc NICOLLE

La Ville sollicite ce dispositif régional car elle s'était engagée dans la refonte de son site Internet et dans la création d'un certain nombre de services dématérialisés, à travers la plateforme sur laquelle nous travaillons aujourd'hui dans le cadre du projet « Qualité + ». Nous entendons donc déposer un dossier auprès de la Région, qui soutient les collectivités locales afin de pouvoir apporter des services nouveaux aux habitants de nos villes. C'est pourquoi, comme il se doit, nous sollicitons le taux maximum fixé à 50 %.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des questions sur cette demande de subvention et sur ce projet ? *(Il n'y en a pas)*.

Je mets aux voix.

Résultat du vote :

Votant : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 0

C'est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

Nous arrivons maintenant au compte rendu des décisions prises par le Maire en application des dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sur la base de la délibération donnant délégation au Maire, vous avez la liste des 52 décisions que j'ai prises en application de votre délégation depuis la dernière séance du 26 juin 2012. Y a-t-il des questions sur ce rapport ? *(Il n'y en a pas)*.

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

Avant de lever notre séance, il ne me reste plus qu'à vous indiquer que le prochain Conseil Municipal aura lieu le jeudi 25 octobre ici-même à 20h30. Deuxièmement, vous allez recevoir une invitation par mail aux assises de la Vallée scientifique de la Bièvre pour les 5 et 6 octobre prochains. Si vous souhaitez y participer, vous serez les bienvenus. A l'occasion de ces assises, nous débattons du schéma de développement territorial et du projet de contrat de développement territorial en cours de discussion et en application de la loi sur le Grand Paris. Enfin, la librairie « Le Furet du Nord », qui s'est installée au Kremlin-Bicêtre à OKABÉ, m'a demandé de vous transmettre une invitation pour son inauguration le 16 octobre. Vous êtes invité à vous inscrire pour faire part de votre participation.

Je vous remercie. La séance est levée à 21h45.